



SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES CGT
Sections de Montpellier - Perpignan - Midi-Pyrénées & DNSCE

Déclaration préalable CTSD du 13 juin 2019

Monsieur le Président,

Le 9 mai 2019, tous les syndicats de fonctionnaires ont appelé l'ensemble des agents à une journée de mobilisation contre le projet de loi de transformation de la fonction publique qui signe l'acte de liquidation du service public à la française tel qu'hérité du conseil national de la Résistance : notamment s'agissant du statut des fonctionnaires et de l'organisation des instances représentatives,

La grève – qui fut particulièrement suivie dans votre DI avec 43,3 % d'agents grévistes – fait sans conteste de vous un cadreur du désordre social.

Cela ne surprendra pas le lecteur attentif des résultats de l'observatoire interne puisque, dans la DI d'Occitanie, les résultats sont, dans la plupart des cas, bien en-deça des moyennes nationales ou ministérielles.

Car, si aujourd'hui vous nous réunissez pour présenter vos bilans 2018 et vous féliciter des résultats LCF obtenus par les agents de l'interrégion, le bilan de l'observatoire interne 2018 d'Occitanie fait surtout état :

- d'un rythme des changements jugé beaucoup trop important par 61 % des agents ;
- d'un pessimisme quasi unanime quant à l'évolution de la situation – à part peut être pour les cadres sup' ;
- de changements subis mais non compris par la majorité des agents ;
- d'une motivation en berne ;
- d'un sentiment de contribuer au service public qui s'érode ;
- d'un stress qui se maintient à un niveau élevé ;
- d'une forte attente de reconnaissance et d'un recul de la satisfaction sur la rémunération.

Rien de bien nouveau sous le soleil noir de la DGDDI et autant de conclusions auxquelles la **CGT est arrivée sans avoir besoin de financer un sondage probablement hors de prix.**

Quel dommage que ces bilans arrivent si tard... En les prenant en compte, vous auriez peut-être pu vous économiser le mouvement social hors norme dont nous sortons à peine et dont le Brexit n'a été que l'élément déclencheur.

Car devant le malaise des agents, la Direction Générale a fait la sourde oreille. Et a même jeté de l'huile sur le feu en montant des dossiers disciplinaires à l'encontre des agents qui faisaient leur travail avec toute la rigueur que vous exigez d'eux dans vos OFN et autres RCIC et contrôles d'exécution.

Le SNAD-CGT exige la suppression de toutes les mesures disciplinaires et observations écrites injustement établies lors de ce conflit et n'hésitera pas à entamer toute démarche opportune, y compris judiciaire, si ces procédures abusives étaient maintenues.

La signature de l'accord du 17 mai n'est pas une fin en soi.

Le SNAD-CGT continuera de se battre pour plus de moyens humains et matériels, plus de justice sociale, une augmentation du point d'indice et des régimes indemnitaires en particulier l'ACF pour la branche de la surveillance et, lors des comités de suivi de ce protocole, elle portera fortement toutes ces exigences.

* * *

Dans le même esprit, au niveau local, les élus et responsables CGT vont continuer à œuvrer pour que vous consentiez à améliorer les conditions du dialogue social.

Parce que, sérieusement, nous présenter aujourd'hui un sujet aussi emblématique que la fermeture des divisions sur la base d'un avis réputé rendu par un CHSCT 31 qui ne s'est pas réuni en raison du mouvement social en cours, cela n'atteste pas d'une bien grande considération pour les collègues, leurs revendications et leurs représentants.

Certes, aucun texte ne vous obligeait à différer cet examen à des temps plus sereins. Mais franchement, cela en dit long sur votre conception du dialogue social !

Et quand des textes devraient s'imposer à vous, comme c'est le cas pour le contenu du bilan social tel que le prévoit l'arrêté du 22 décembre 2017 ou la validation du plan interrégional de formation, et malgré nos demandes réitérées, vous n'en tenez aucun compte.

Nous faudra-t-il, une fois de plus, aller demander au juge administratif ce qu'il en pense ?

La dernière décision du conseil d'État qui, saisi par notre syndicat, vient d'annuler la fermeture de la recette régionale de Toulouse et le transfert de son activité à la recette interrégionale de Montpellier devrait vous conduire à y réfléchir à deux fois.

Mais tout n'est pas négatif : grâce à vous, nous sommes entrain d'acquérir une expertise certaine en matière de contentieux administratif...

* * *

Au vu des documents présentés – qu'il s'agisse des résultats de l'observatoire, de la réorganisation et de la diminution des effectifs des divisions, de la réduction de l'ouverture au public du bureau de Cahors pour faire face à la charge de travail, des bilans sociaux qui suintent l'insuffisance des moyens pour faire face à la charge de travail –, le mécontentement n'est pas seulement derrière vous, mais bien aussi devant.

Les transferts et les concentrations d'activité qui vont se poursuivre, la dématérialisation à marche forcée, la mise en œuvre de la loi Essoc, la convocation par agent des douanes et autres contraintes multiples qui pèsent sur les unités surveillance... Comment pouvez-vous imaginer que les collègues vont continuer à encaisser ces mauvais coups quand la suppression d'environ 200 emplois est envisagée par nos gouvernants pour 2020 ?

C'est inacceptable et vous – ou peut-être votre successeur – risquez bien d'en faire l'amère expérience dans les prochains mois.